

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/06/2017		2017_4923

1. Intitulé du projet

Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de Ceinture Nord

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de l'Estuaire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe PLISSON, Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 1 | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial. b) Entretien d'un cours d'eau ou de canaux. Le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année supérieur à 2000 m3	Le canal de Ceinture Nord des marais du blayais fera l'objet d'opérations d'enlèvement d'alluvions excédentaires, pour un volume de sédiments à extraire d'environ 19 000 m3. Les résultats des analyses de sédiments prélevés en janvier 2017 montrent que les concentrations en éléments métalliques et organiques sont inférieures au seuil S1.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera le suivant :

- Traitement de la Jussie, de l'Érable Negundo, du Raisin d'Amérique
- Préparation du chantier (débroussaillage en berge Est pour accéder au Canal)
- Enlèvement d'alluvions et régalinge en berge

4.2 Objectifs du projet

Le canal de Ceinture Nord, complètement envasé, présente une très faible hauteur d'eau en période estivale, ce qui entraîne une mortalité parfois importante de la faune aquatique du fait de phénomènes d'eutrophisation. La gestion concertée de l'eau devient délicate. A l'inverse, en période hivernale, la faible capacité hydraulique du canal ne permet plus de gérer convenablement les niveaux dans le bas marais. Ainsi, en période de forte pluviométrie certaines exploitations agricoles et habitations situées à l'Est du canal encourent un risque d'inondation plus prononcé. Les travaux ont donc pour but de restaurer la capacité hydraulique et écologique du canal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Préalablement, les espèces invasives présentes aux abords du canal seront traitées (Erable Negundo et Raisin d'Amérique). Les travaux préalables consisteront du 1er Septembre au 15 Septembre :

- à extraire les jussies sur les secteurs concernés, dans les règles de l'art, à la pelle mécanique depuis la route longeant le canal de Ceinture

- à effectuer une gestion appropriée de la végétation rivulaire tout en maintenant un boisement diversifié dans les essences et dans les classes d'âges des sujets. Au niveau des parties boisées, il s'agira d'effectuer un débroussaillage avec une débroussailleuse à dos sur 2 m de large, un broyage mécanique de la végétation sur une largeur maximale de 3 m et un débroussaillage à l'aide d'un coupe herbe sur 5 m supplémentaires.

Ensuite, il sera procédé du 1er Septembre au 31 Octobre depuis la berge Est à l'enlèvement des alluvions excédentaires du canal par tractopelle munie de chenilles. Une fraction de la couche superficielle de la vase contenant les graines et les boutures végétales, ainsi que les larves et les adultes de certaines espèces d'invertébrés aquatiques, sera prélevée à l'aide du godet passoire puis sera déposée à quelques mètres en aval, dans la partie qui vient d'être curée. Les sédiments seront extraits sur une profondeur de 0,7 à 0,8 m et seront régalés sur une hauteur maximale de 0,2 m en berge Est. Le tronçon à traiter représente un linéaire de 8,3 km de canal, pour un volume de sédiments à extraire d'environ 19 000 m³. Au niveau des ouvrages routiers et des canalisations, il est prévu un hydrocurage.

Les travaux dureront 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Absence de phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Document d'incidence au titre des articles L.414-1 et suivants du Code de l'Environnement (Natura 2000)
Document d'incidence au titre des articles L.214 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de Jussie	300 à 400 m3
Largeur du canal de Ceinture Nord	1,8 à 6 m
Hauteur de sédiments	0,7 à 0,8 m
Volume de sédiments	19 000 m3
Surface de régalage	10,6 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Canal de Ceinture Nord

Communes :

Braud-et-Saint-Louis

Saint-Ciers-sur-Gironde

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 38' 30" 40 Lat. 45° 14' 42" 80

Point d'arrivée :

Long. 00° 38' 30" 55 Lat. 45° 18' 52" 60

Communes traversées :

Braud-et-Saint-Louis

Saint-Ciers-sur-Gironde

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 2 : Marais du Blayais
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Braud-et-Saint-Louis Saint-Ciers-sur-Gironde
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé au niveau des zones humides prélocalisées par le SMIDDEST.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI SECTEUR DU BLAYAIS approuvé le 17 Septembre 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde Ces sites sont directement concernés et sont bordés par le projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La coupe de la végétation jeune ou de la broussaille ne remet pas en cause l'intégrité des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens de bordure du canal (habitats d'intérêt communautaire prioritaire). Après les travaux, les arbres jeunes et les arbustes recoloniseront le site. Au regard des engins prévus, de la programmation des travaux et de la délimitation de la zone de travaux, les travaux ne seront pas susceptibles d'entraîner des incidences significatives sur la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la migration des espèces piscicoles patrimoniales et la flore protégée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les dispositions seront prises pour que le projet n'induisse pas de risque vis-à-vis du site Natura 2000 et des ZNIEFF en phase travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nucléaire
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation et submersion Mouvement de terrain Séisme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra générer des nuisances sonores ponctuelles pour les habitations les plus proches.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement, en période d'été, la fermentation de la vase produit des nuisances olfactives pour les plus proches habitations. Une extraction aura pour effet de supprimer cette nuisance récurrente.</p> <p>Au regard de la nature des travaux, les vibrations seront faibles et les incidences limitées aux zones proches des habitations. De plus, les travaux sont limités dans le temps. Les travaux dureront dans leur globalité 2 mois sur 8,3 km et se dérouleront durant les horaires légaux de travail.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures complémentaires prévues sont les suivantes :

- ME02 : Protection de la Gratiolle officinale en période de floraison en délimitant à la rubalise de chantier les secteurs concernés ;
- MR01 : Mesures à prendre d'une vigilance « crue » : suivi des débits, des hauteurs de marées et des conditions météorologiques ;
- MR02 : Mise en place d'une signalisation pour limiter les perturbations de circulation pendant la période de travaux ;
- MR05 : Limitation du risque de pollution des eaux en phase travaux : en cas de panne, le conducteur de travaux veillera à prendre des dispositions pour éviter une pollution (bâche, bac de décantation sous les moteurs en réparation, etc.).
- MR06 : Modalités de régalage en berge sur une hauteur maximale de 0,2 m. La largeur maximale de régalage possible au niveau des forêts alluviales sera de 10 m de large. Au niveau des prairies ouvertes attenantes au boisement, la largeur de dépôts de sédiment ne dépassera pas 25 m.
- MR07 : Maintien des connexions hydrauliques existantes (fossés, canaux) : dans les secteurs ne présentant pas de merlon de curage, des espaces sans régalage d'une largeur de 5 mètres seront prévus tous les 100 mètres. Ces espaces permettront de maintenir la connectivité hydraulique et écologique entre le canal et les zones humides.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le risque d'incidence sur l'environnement et particulièrement au niveau du patrimoine naturel est possible uniquement si les travaux ne respectent pas les conditions de réalisation et les mesures prévues. C'est la raison pour laquelle le chantier sera suivi en tout temps par les agents techniques de la collectivité et 1 fois par jour par le technicien de rivière. Les éléments actuellement en possession du maître d'ouvrage lui permettront de mettre en place le chantier le plus adapté possible au site et à ses enjeux environnementaux (milieux et espèces). Ainsi, le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document d'incidence au titre des articles L.414-1 et suivants du Code de l'Environnement (Natura 2000) et au titre des articles L.214 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Braud et Saint Louis

le 2 juin 2017

Signature

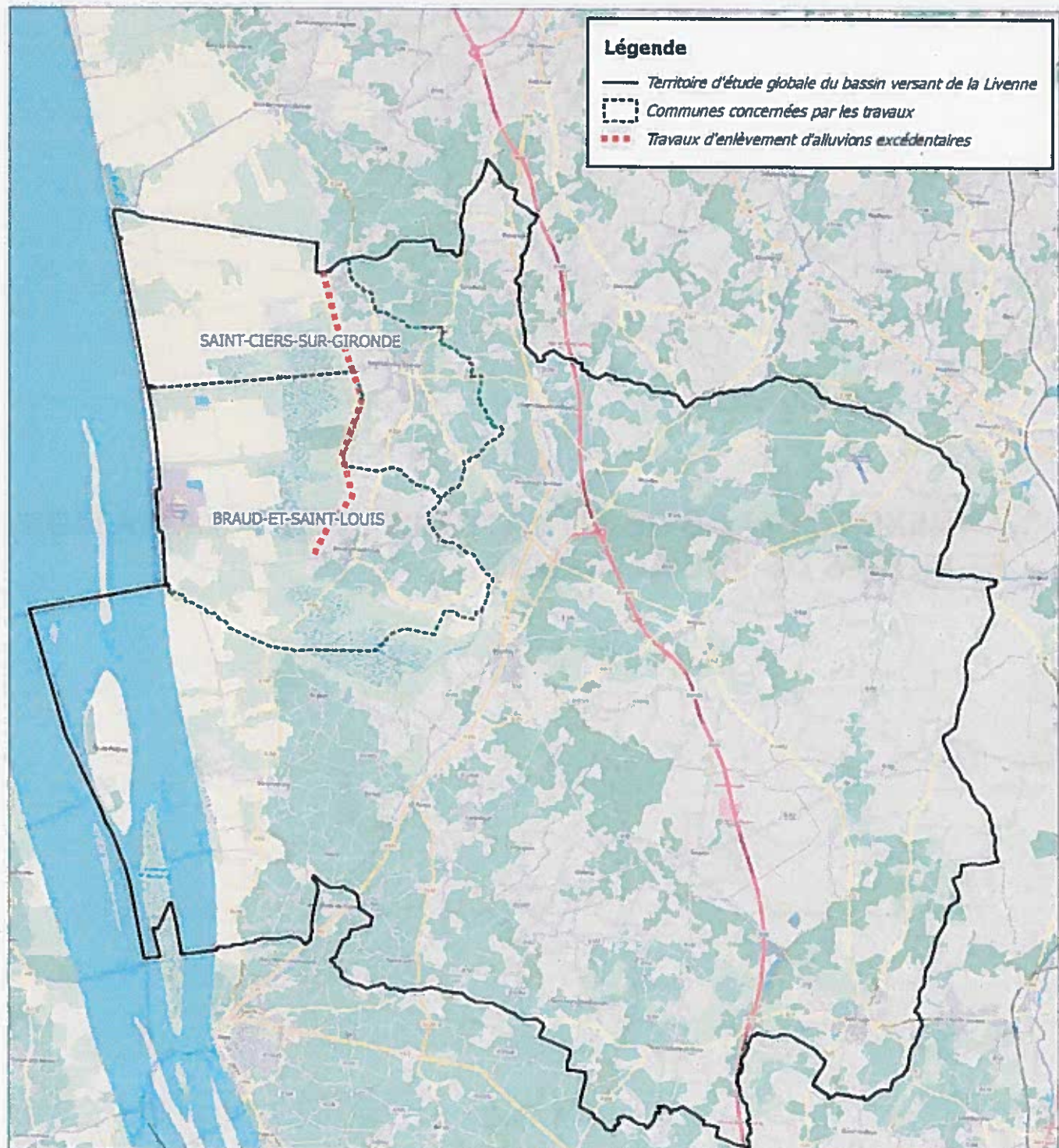


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	<i>Référence dossier</i>	<i>N°1016001b</i>
<i>Enlèvement d'alluvions excédentaires Canal de Ceinture Nord</i>	<i>Statut :</i>	<i>Définitif</i>

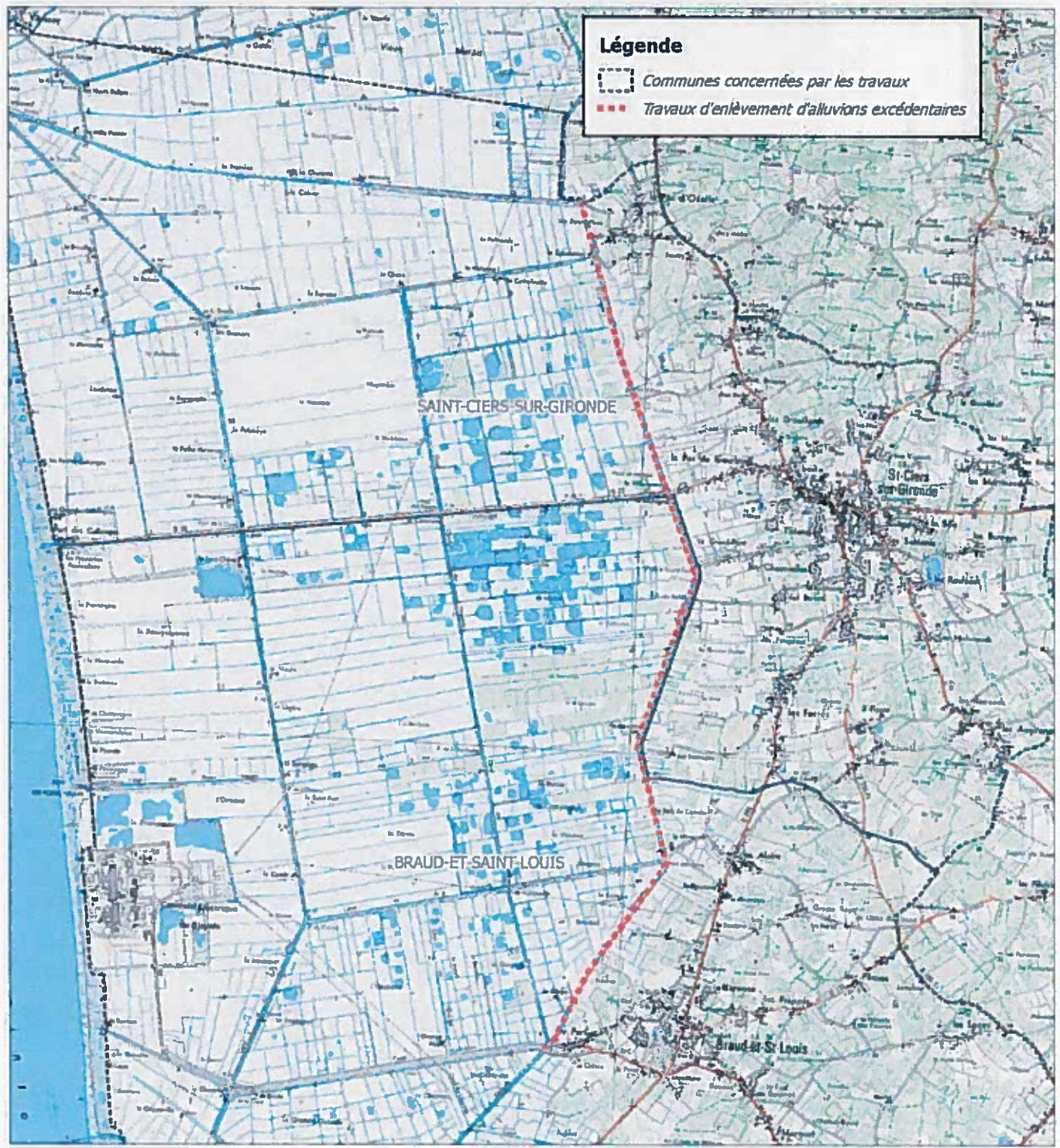
ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION ET DE LOCALISATION, ET PRISES DE VUE AERIENNE



Situation de la zone de travaux




		Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord
		Source des données : Eau-Mega
	Fond cartographique : Openstreetmap	
	Réalisation : Eau-Mega Conseil en Environnement	

Localisation de la zone de travaux



 1:50 000


Eau-Méga
 Conseil en Environnement

Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord
Source des données : Eau-Méga et IGN
Fond cartographique : SCAN IGN 1/25 000
Réalisation : Eau-Méga Conseil en Environnement

Prise de vue aérienne de la zone de travaux

Légende

..... Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires

Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga



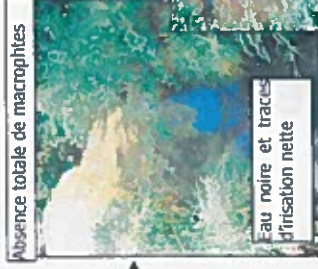
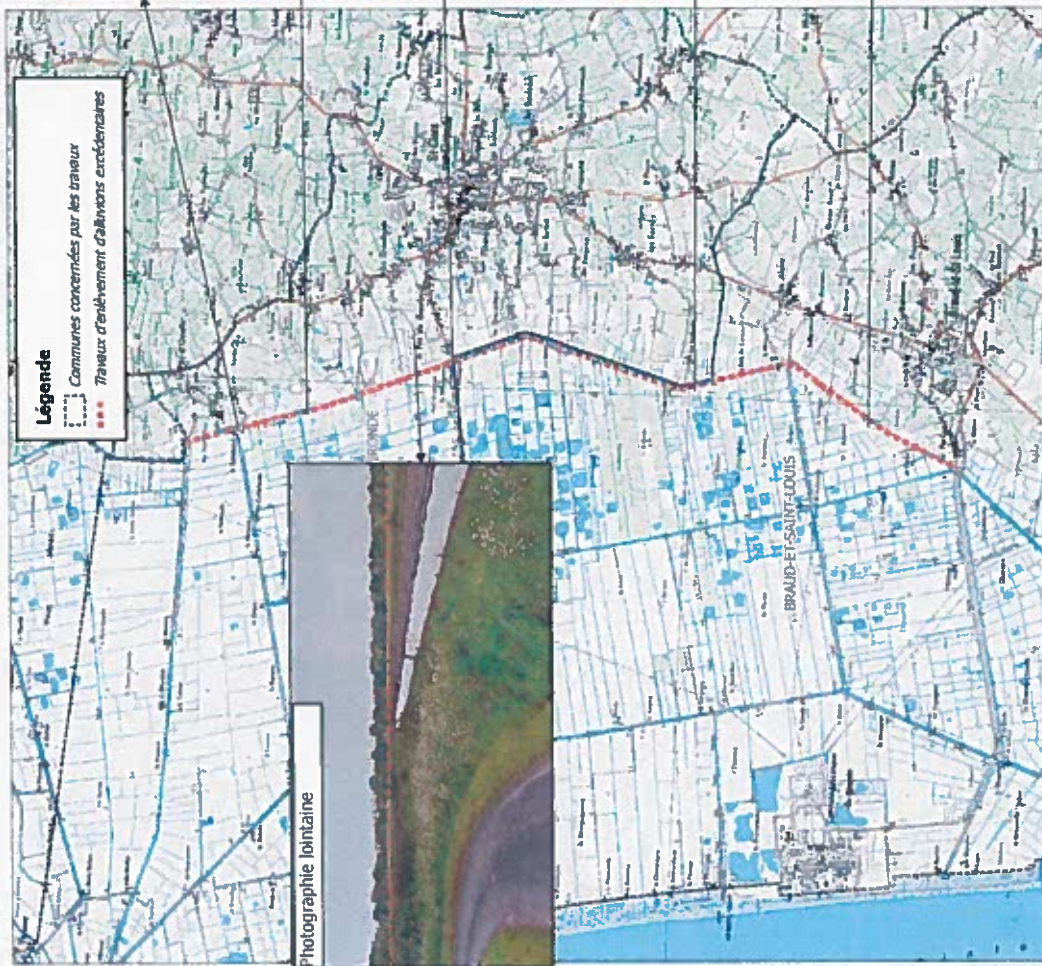
0 250 500 m
1:25 000



<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	<i>Référence dossier</i>	<i>N°1016001b</i>
<i>Enlèvement d'alluvions excédentaires Canal de Ceinture Nord</i>	<i>Statut :</i>	<i>Définitif</i>

ANNEXE 3 : PRISES DE VUE DU PROJET

Prises de vue du Canal de Ceinture Nord (Eau Mega, Janvier 2017)



0 500 1000 m
 1:50 000

Projet : Trajectoire d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord
 Source des données : Eau-Mega et IGN
 Fond cartographique : SCAN IGN 1/25 000
 Réalisation : Eau-Mega Conseil en Environnement

Eau-Méga
 Conseil en Environnement

<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	<i>Référence dossier</i>	<i>N°1016001b</i>
<i>Enlèvement d'alluvions excédentaires Canal de Ceinture Nord</i>	<i>Statut :</i>	<i>Définitif</i>

ANNEXE 4 : PLANS DU PROJET

Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Carte 1

1:2 500 0 25 50 m



Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

----- Accessibilité sur la zone de travaux

 Gestion de la Jussie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)

 Gestion de l'Érable Negundo (en cours)

 Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiola officinale en aout (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

 Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)

 Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :

Maintien un arbre au minimum tous les 20 m

Utilisation d'une débroussaileuse à dos

Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

 Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre

 Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre

 Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

 Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux :

MR01 : Mesures en cas de crue

MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux


MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état

MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux

 MR06 : Régalage en berges sur 0,2 m d'épaisseur maximum

 MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques

 MR08 : Pont provisoire



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 5



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
- Gestion de la Jusie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
- Gestion de l'Érable Negundo (en cours)
- Gestion du Raisin d'amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratole officinale en août (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

- Débroussaillage des forêts de frênes et d'autres des fleuves médo-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
- Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

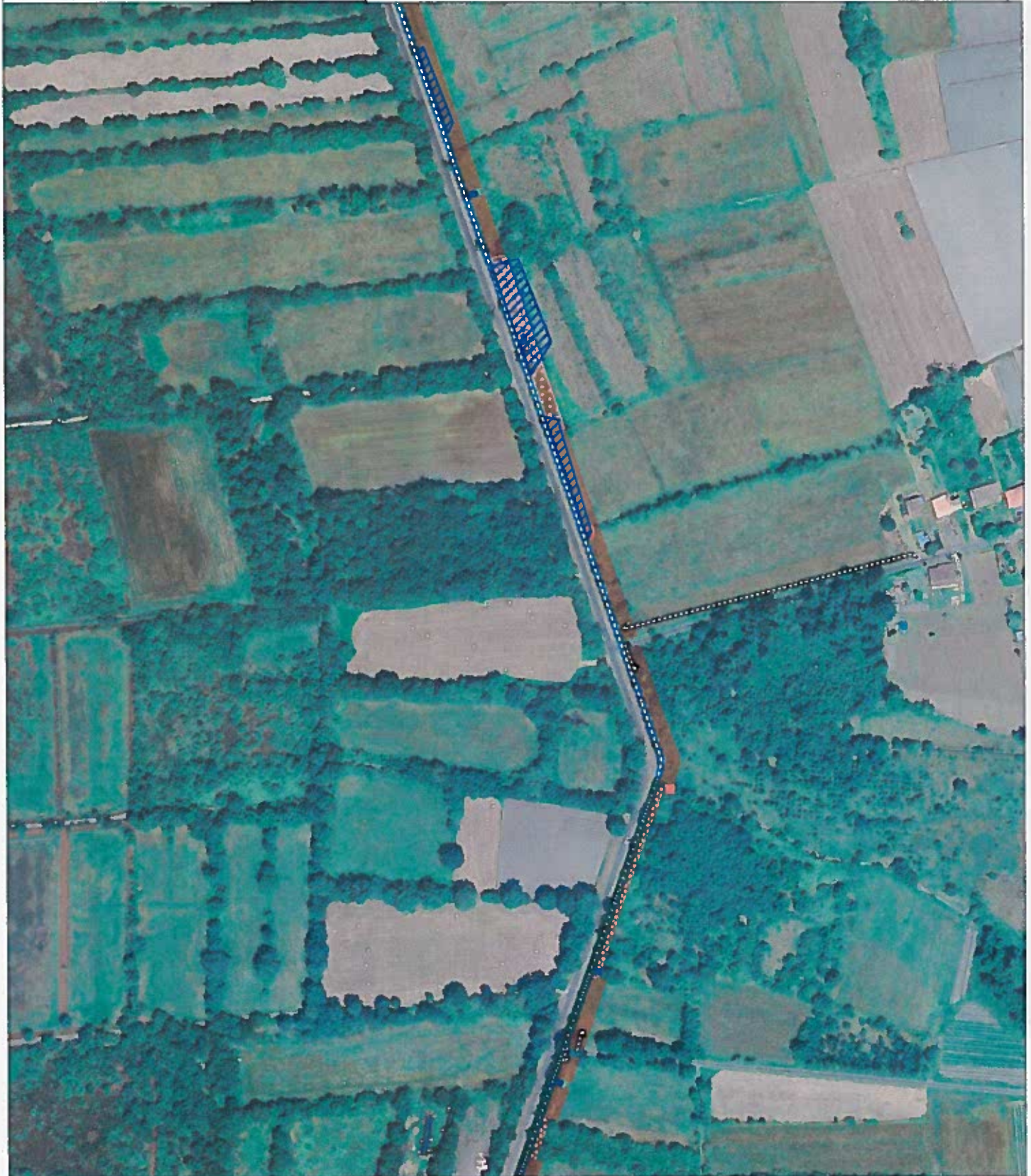
Gestion différenciée de la ripisylve :
Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
Utilisation d'une débroussailluse à dis
Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

- Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
- Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
- Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

- Mesures complémentaires en phase travaux
- MR01 : Mesures en cas de crue
 - MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
 - MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état
 - MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
 - MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
 - MR06 : Régalaie en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
 - MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques
 - MR08 : Pont provisoire






Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord



Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
-  Gestion de la Jusie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
-  Gestion de l'Erable Negundo (en cours)
-  Gestion du Ralain d'amérique (en cours)




ME02 : Inventaire et protection de la Gratiole officinale en août (période de floraison)
Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

-  Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
-  Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large
- Gestion différenciée de la ripisylve :
 - Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
 - Utilisation d'une débroussailluse à dos
 - Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

- MR01 : Mesures en cas de crue
- MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
- MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état
- MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
- MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
-  MR06 : Régilage en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
-  MR07 : Espaces sans réglage pour maintenir les connexions hydrauliques
-  MR08 : Pont provisoire

Carte 4



1:2 500 0 25 50 m



 Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 3



Légende

--- Accessibilité sur la zone de travaux

Gestion de la Jussie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)

Gestion de l'Erable Negundo (en cours)

Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiole officinale en août (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire) Mesures complémentaires en phase travaux

Débroussaillage des forêts de frênes et d'autres des fleuves médio-européens

sur 5 m de large (maintien d'incidivulus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)

Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :

Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m

Utilisation d'une débroussailluse à dos

Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

MR01 : Mesures en cas de crue

MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations

de circulations pendant la période de travaux

MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état

MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux

MR06 : Régalaie en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum

MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques

MR08 : Pont provisoire






Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord



Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
-  Gestion de la Jusie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
-  Gestion de l'Érable Négundo (en cours)
-  Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)



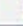
MES2 : Inventaire et protection de la Gratiole officinale en aout (période de floraison)
Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

-  Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
-  Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large
- Gestion différenciée de la ripisylve :
 - Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
 - Utilisation d'une débroussailluse à des
 - Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

- MR01 : Mesures en cas de crue
- MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
- MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état
- MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
- MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
-  MR06 : Régilage en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
-  MR07 : Espaces sans régilage pour maintenir les connexions hydrauliques
-  MR08 : Pont provisoire

Carte 2



1:2 500 0 25 50 m

 Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 7



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
- Gestion de la Jussie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
- Gestion de l'Érable Negundo (en cours)
- Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiola officinale en août (période de floraison)
Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

- Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
- Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large
- Gestion différenciée de la ripisylve :
 - Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
 - Utilisation d'une débroussailluse à dos
 - Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

- Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
- Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
- Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre
- Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

- MR01 : Mesures en cas de crue
- MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
- MR03 : Maintenir des voies d'accès en bon état
- MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
- MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
- MR06 : Régalaie en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
- MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques
- MR08 : Pont provisoire



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau Mega

Carte 6








1:2 500 0 25 50 m





 Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
-  Gestion de la Jusie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
-  Gestion de l'Érable Négundo (en cours)
-  Gestion du Raisin d'amérique (en cours)
- ME02 : Inventaire et protection de la Gratiole officinale en aout (période de floraison)
- Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)
-  Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
-  Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large
- Gestion différenciée de la ripisylve :
- Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
- Utilisation d'une débroussailluse à dos
- Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre
-  Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre
- Mesures complémentaires en phase travaux
- MR01 : Mesures en cas de crue
- MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
- MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état
- MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
- MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
- MR06 : Régelage en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
- MR07 : Espaces sans régelage pour maintenir les connexions hydrauliques
- MR08 : Pont provisoire






Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord



Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
-  Gestion de la Jusie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
-  Gestion de l'Erable Négundo (en cours)
-  Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

MED2 : Inventaire et protection de la Gratiole officinale en aout (période de floraison)
Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)




-  Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)
-  Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :
Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m
Utilisation d'une débroussailluse à des
Conservation d'une bande non circulée de 2 m (MED3)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (MED1)

-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre
-  Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

- MR01 : Mesures en cas de crue
- MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux
- MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état
- MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés
- MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux
-  MR06 : Régilage en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum
-  MR07 : Espaces sans rigalage pour maintenir les connexions hydrauliques
-  MR08 : Pont provisoire

Carte 8



1:2 500 0 25 50 m

 Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 11



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
- Gestion de la Jusse (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
- Gestion de l'Erable Negundo (en cours)
- Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiola officinale en août (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire) Mesures complémentaires en phase travaux

Débroussaillage des forêts de frênes et d'autres des fleuves médo-européens

sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)

Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :

Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m

Utilisation d'une débroussailleuse à dos

Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

MR01 : Mesures en cas de crue

MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations

de circulations pendant la période de travaux

MR03 : Maintenir des voies d'accès en bon état

MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux

MR06 : Régalaie en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum

MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques

MR08 : Pont provisoire



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 12



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
- Gestion de la Jassie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
- Gestion de l'Erable Negundo (en cours)
- Gestion du Raisin d'amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiole officielle en août (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)

Débroussaillage des ronciers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :

Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m

Utilisation d'une débroussailluse à dos

Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

MR01 : Mesures en cas de crue

MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux

MR03 : Maintien des voies d'accès en bon état

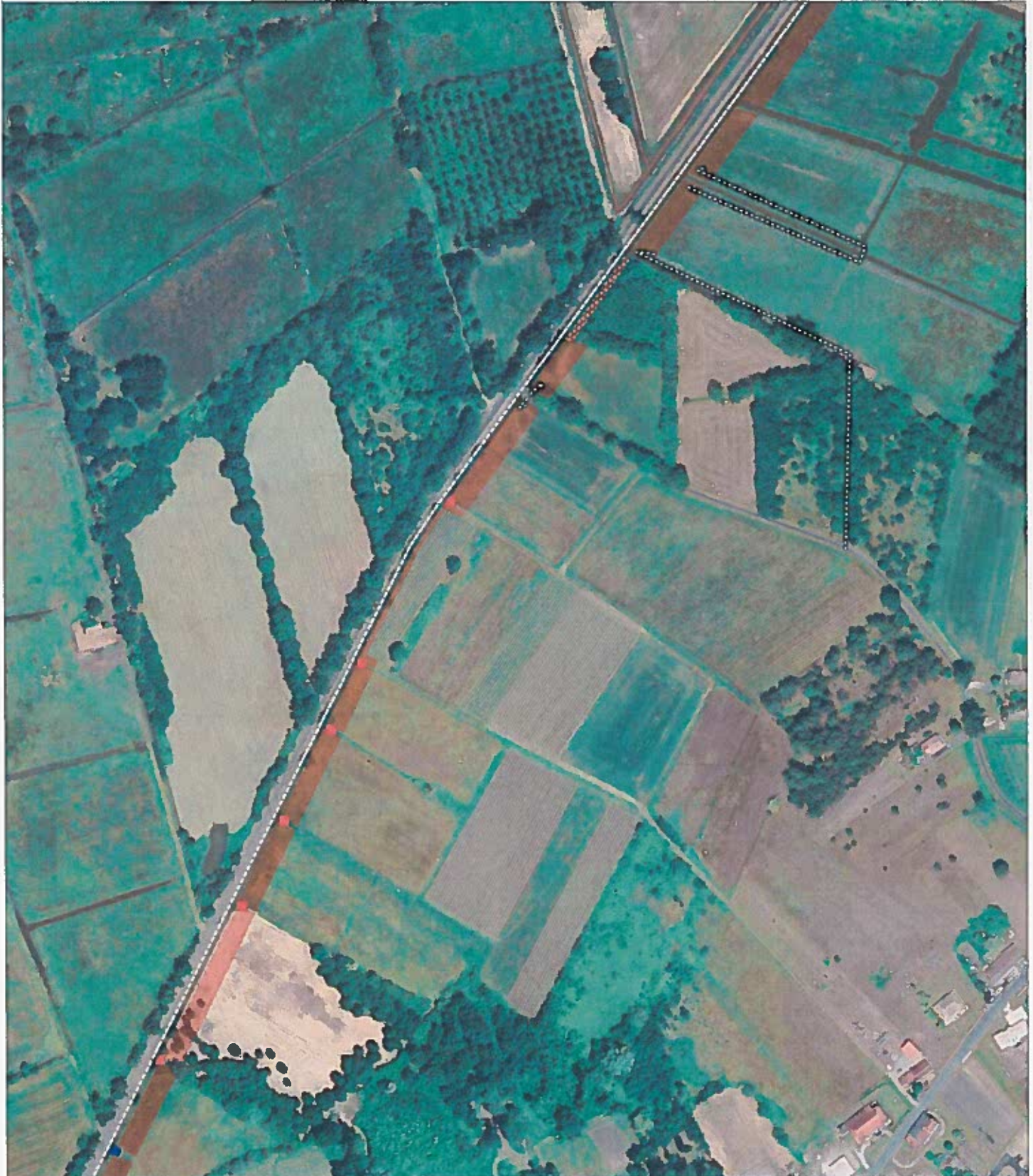
MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux

MR06 : Régalage en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum

MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques

MR08 : Pont provisoire



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 13

1:2 500 0 25 50 m



Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

- Accessibilité sur la zone de travaux
- Gestion de la Jussie (Enlèvement du 1er au 15 Septembre)
- Gestion de l'Érable Négundo (en cours)
- Gestion du Raisin d'Amérique (en cours)

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiola officinale en aout (période de floraison)

Gestion de la végétation du 1er Septembre au 15 Septembre (phase préparatoire)

Débroussaillage des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens sur 5 m de large (maintien d'individus ayant un tronc de plus de 20 cm de diamètre)

Débroussaillage des renclers sur 10 m de large

Gestion différenciée de la ripisylve :

Maintenir un arbre au minimum tous les 20 m

Utilisation d'une débroussailluse à des

Conservation d'une bande non circulée de 2 m (ME03)

Programmation de travaux d'enlèvement d'alluvions (ME01)

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 15 au 30 Septembre

Enlèvement d'alluvions du 1er au 15 Octobre

ME02 : Inventaire et protection de la Gratiola officinale en aout (période de floraison)

Enlèvement d'alluvions du 15 au 31 Octobre

Mesures complémentaires en phase travaux

MR01 : Mesures en cas de crue

MR02 : Mise en place de signalisation pour limiter les perturbations de circulations pendant la période de travaux

MR03 : Maintenir des voies d'accès en bon état

MR04 : Limiter les nuisances sonores via des appareils insonorisés

MR05 : Limiter le risque de pollution des eaux en phase travaux

MR06 : Régalaie en berge sur 0,2 m d'épaisseur maximum

MR07 : Espaces sans régalaie pour maintenir les connexions hydrauliques

MR08 : Pont provisoire



<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	<i>Référence dossier</i>	<i>N°1016001b</i>
<i>Enlèvement d'alluvions excédentaires Canal de Ceinture Nord</i>	<i>Statut :</i>	<i>Définitif</i>

ANNEXE 5 : PLANS DES ABORDS DU PROJET

Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions exocentriques du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Carte 1



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- Eau douce
- Ronciers
- Ronciers * Prairies humides eutrophes
- Ronciers * Pteragmitales
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Villages
- Pâtures à grand jonc
- Ourlets riverains mixtes
- Pâturages continus
- Pâturages interrompus par des fossés

- Formations riveraines de saules
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens * Ronciers
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais *
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Roselières
- Prairies sèches améliorées
- Prairies humides améliorées
- Champs d'un seul tenant intensivement cultivés
- Cultures et maraichages
- Cultures avec marges de végétation spontanée

- Vignobles
- Plantations de peupliers
- Plantations de robiniers
- Autres plantations d'arbres feuillus
- Petits bois, bosquets
- Parcs urbains et grands jardins
- Jardins potagers de subsistance
- Villages
- Villages * Prairies humides améliorées
- Villages * Zones rudérales
- Zones rudérales
- Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

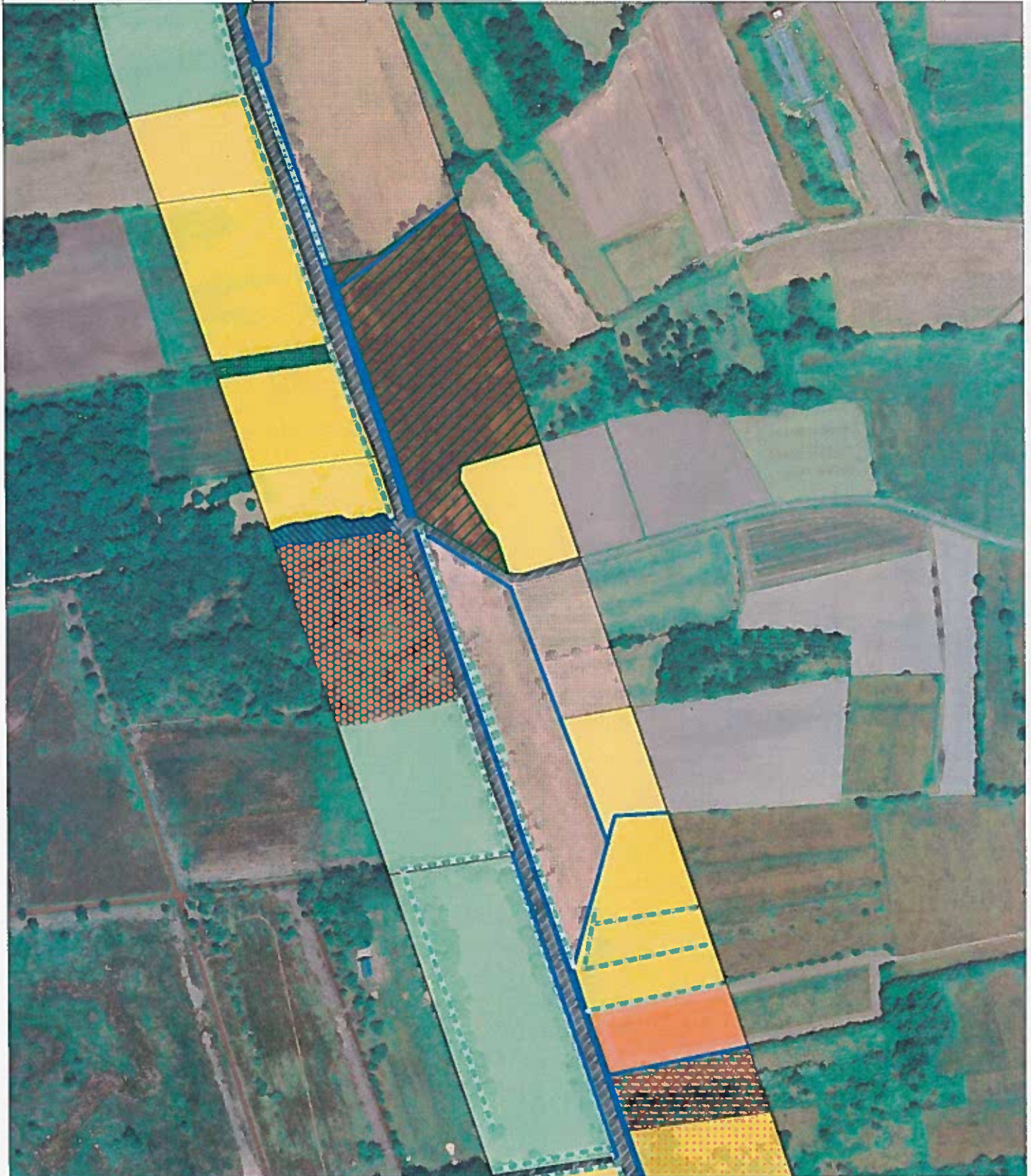
- | | | |
|--|---|---|
|  Eaux douces |  Formations riveraines de saules |  Vignobles |
|  Ronciers |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |  Plantations de peupliers |
|  Ronciers * Prairies humides eutrophes |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens * Ronciers |  Plantations de robiniers |
|  Ronciers * Phragmitales |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais |  Autres plantations d'arbres feuillus |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Petits bois, bosquets |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Roselières |  Parcs urbains et grands jardins |
|  Terrains en friche |  Prairies sèches améliorées |  Jardins potagers de subsistance |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Prairies humides améliorées |  Villages |
|  Villages |  Champs d'un seul tenant intensivement cultivé |  Villages * Prairies humides améliorées |
|  Pâtures à grand jonc |  Cultures et maraichages |  Villages * Zones rudérales |
|  Ourlets riverains mi-dés |  Cultures avec marges de végétation spontanée |  Zones rudérales |
|  Pâturages continus | |  Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |
|  Pâturages interrompus par des fossés | | |

Carte 3



1:2 500 0 25 50 m

 Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|---|--|
|  Eaux douces |  Formations riveraines de saules |  Vignobles |
|  Ronciers |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens |  Plantations de peupliers |
|  Ronciers * Prairies humides eutrophes |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens * Ronciers |  Plantations de robiniers |
|  Ronciers * Phragmitaies |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais |  Autres plantations d'arbres feuillus |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Parcs urbains et grands jardins |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Roselières |  Jardins potagers de subsistance |
|  Terrains en friche |  Prairies sèches améliorées |  Villages |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Prairies humides améliorées |  Villages * Prairies humides améliorées |
|  Villages |  Champs d'un seul tenant intensément cultivé |  Villages * Zones rudérales |
|  Pâtures à grand jonc |  Cultures et maraichages |  Zones rudérales |
|  Ourlets riverains mides |  Cultures avec marges de végétation spontanée |  Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens |
|  Pâturages continus | | |
|  Pâturages interrompus par des fossés | | |

Carte 2



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



































Projet : Travaux d'enlèvement d'aluviions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|---|--|
|  Eaux douces |  Formations riveraines de saules |  Vignobles |
|  Ronciers |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens |  Plantations de peupliers |
|  Ronciers * Prairies humides estrophes |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens * Ronciers |  Plantations de robiniers |
|  Ronciers * Phragmitales |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais |  Autres plantations d'arbres feuillus |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Petits bois, bosquets |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Roseières |  Parcs urbains et grands jardins |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * |  Prairies sèches améliorées |  Jardins potagers de subsistance |
|  Villages |  Prairies humides améliorées |  Villages |
|  Pâturages à grand jonc |  Champs d'un seul tenant intensément cultivé |  Villages * Prairies humides améliorées |
|  Ourlets riverains mixtes |  Cultures et maraichages |  Villages * Zones rurales |
|  Pâturages continus |  Cultures avec marges de végétation spontanée |  Zones rurales |
|  Pâturages interrompus par des fossés | |  Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves méditerranéens |

Carte 4



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 5



1:2 500 0 25 50 m

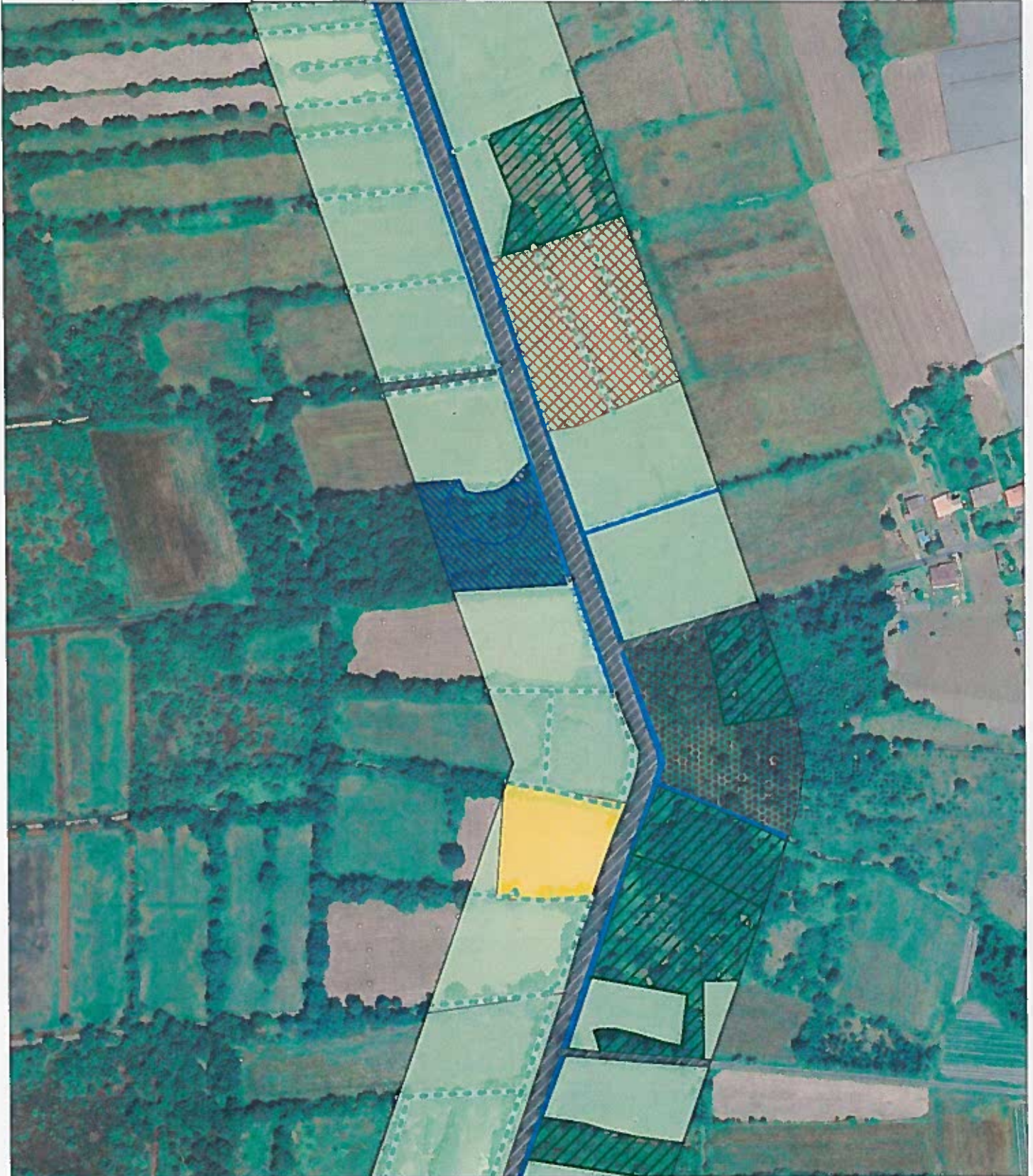
Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Eaux douces Ronciers Ronciers * Prairies humides eutrophes Ronciers * Phragmitales Prairies humides atlantiques et subatlantiques Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Villages Pâtures à grand foin Ourlets riveains mixtes Pâturages continus Pâturages interrompus par des fossés | <ul style="list-style-type: none"> Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens * Ronciers Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques Roselières Prairies sèches améliorées Prairies humides améliorées Champs d'un seul tenant intensivement cultivé Cultures et maraichages Cultures avec marges de végétation spontanée | <ul style="list-style-type: none"> Vignobles Plantations de peupliers Plantations de robiniers Autres plantations d'arbres feuillus Petits bois, bosquets Parcs urbains et grands jardins Jardins potagers de subsistance Villages Villages * Prairies humides améliorées Villages * Zones rudérales Zones rudérales Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |
|--|---|--|



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 6



1:2 500 0 25 50 m

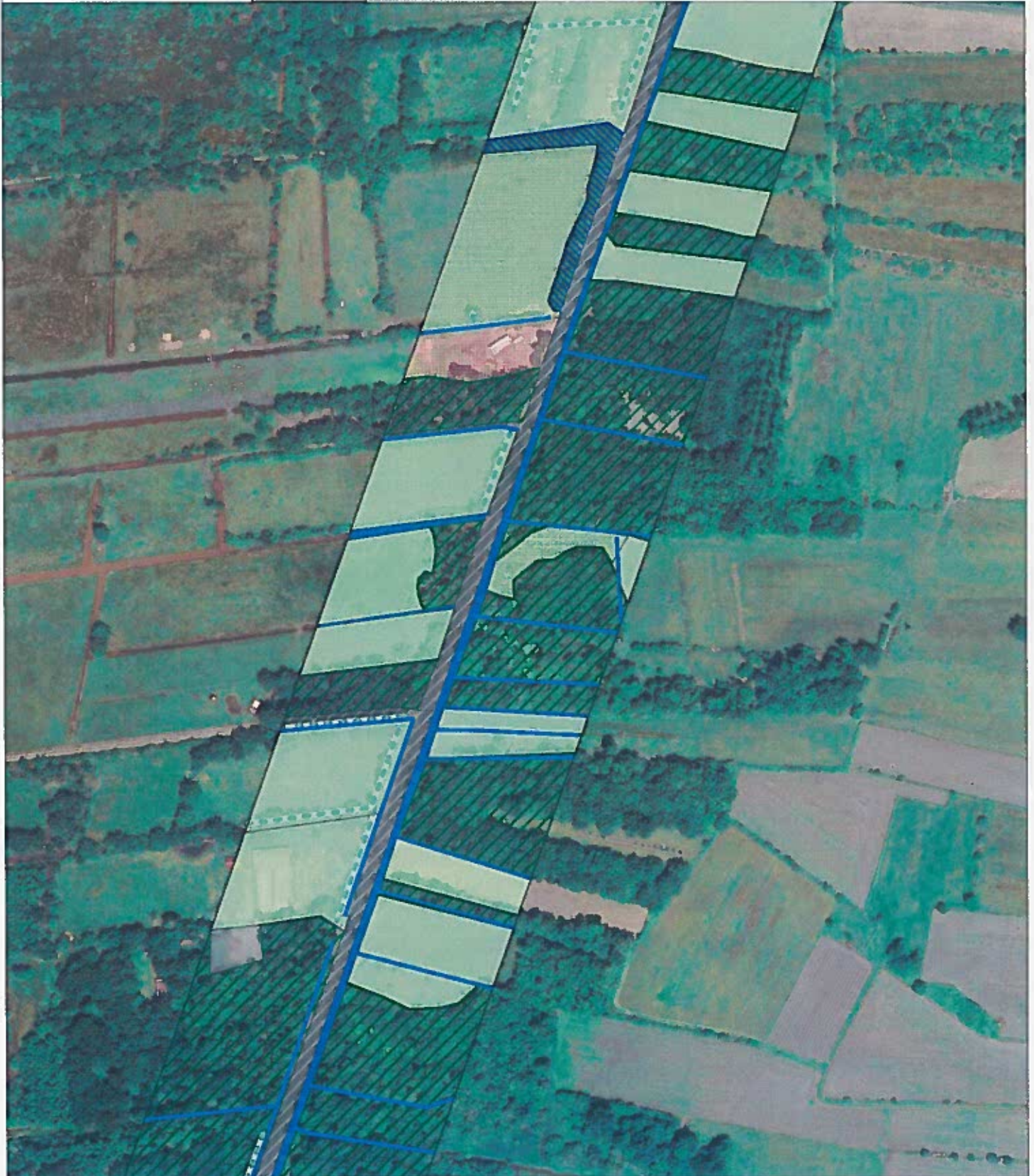
Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Eaux douces Ronciers Ronciers * Prairies humides eutrophes Ronciers * Phragmitaies Prairies humides atlantiques et subatlantiques Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Terrain en friche Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Villages Pâtures à grand jonc Ourlets riverains mités Pâturages continus Pâturages interrompus par des fossés | <ul style="list-style-type: none"> Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens * Ronciers Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques Roselières Prairies sèches améliorées Prairies humides améliorées Champs d'un seul tenant intensivement cultivé Cultures et maréchages Cultures avec marges de végétation spontanée | <ul style="list-style-type: none"> Vignobles Plantations de peupliers Plantations de robiniers Autres plantations d'arbres feuillus Petits bois, bosquets Parcs urbains et grands jardins Jardins potagers de subsistance Villages Villages * Prairies humides améliorées Villages * Zones rudérales Zones rudérales Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens |
|--|--|---|



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

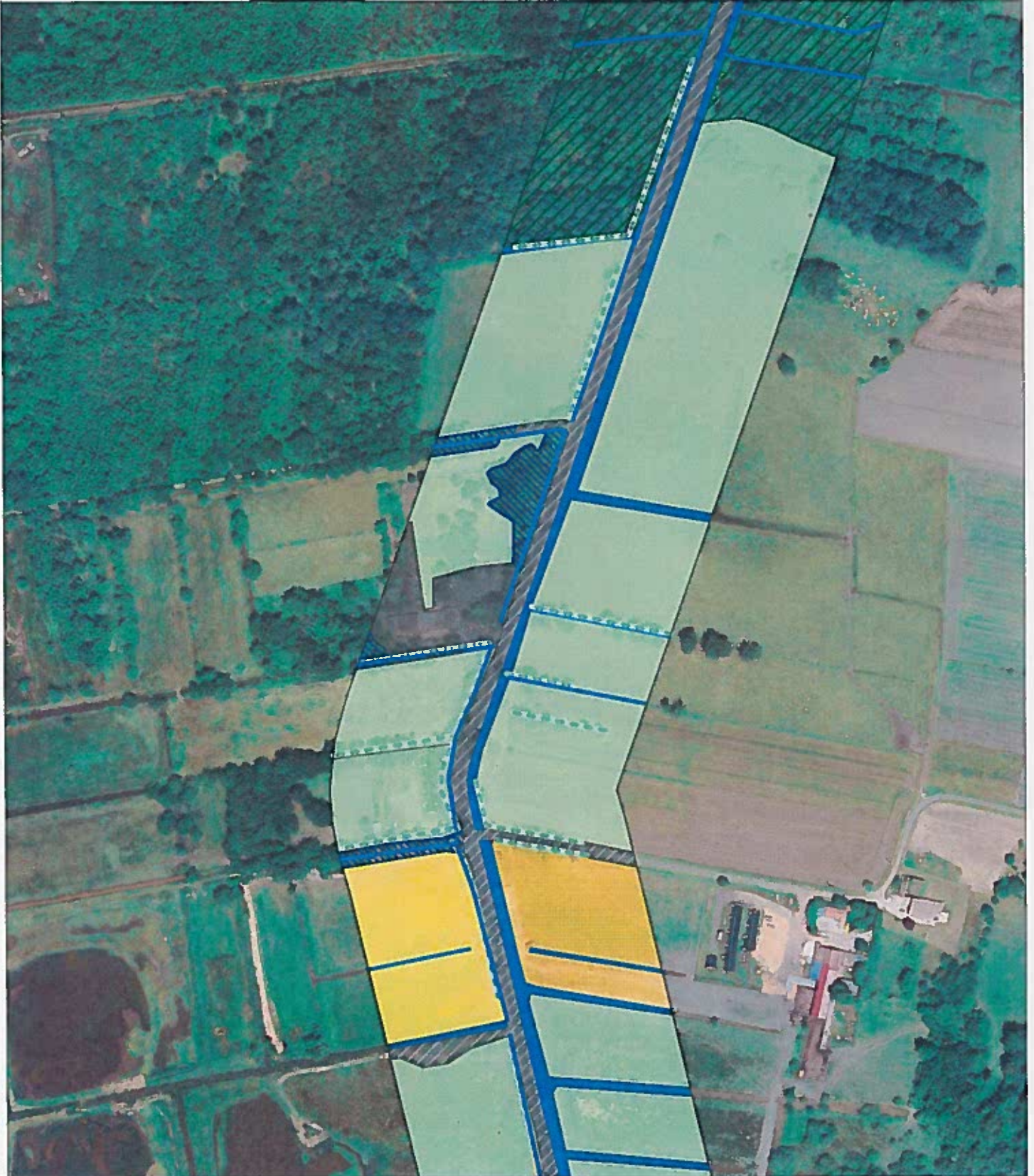
Carte 7



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|--|---|
| Eau douce | Formations riveraines de saules | Vignobles |
| Ronciers | Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens | Plantations de peupliers |
| Ronciers * Prairies humides eutrophes | Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens * Ronciers | Plantations de robiniers |
| Ronciers * Phragmitales | Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais | Autres plantations d'arbres feuillus |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques | Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques | Petits bois, bosquets |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques * | Roselières | Parcs urbains et grands jardins |
| Terrains en friche | Prairies sèches améliorées | Jardins potagers de subsistance |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques * | Prairies humides améliorées | Villages |
| Villages | Champs d'un seul tenant intensivement cultivé | Villages * Prairies humides améliorées |
| Pâtures à grand jonc | Cultures et maraichages | Villages * Zones rudérales |
| Ourlets riverains mides | Cultures avec marges de végétation spontanée | Zones rudérales |
| Pâturages continus | | Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |
| Pâturages interrompus par des fossés | | |



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Mega

Carte 8



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- | | | |
|--|--|--|
| Eaux douces | Formations riveraines de saules | Vignobles |
| Ronciers | Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens | Plantations de peupliers |
| Ronciers * Prairies humides eutrophes | Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens * Ronciers | Plantations de robiniers |
| Ronciers * Phragmitaies | Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes | Autres plantations d'arbres feuillus |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques | Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques | Petits bois, bosquets |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques * | Roselières | Parcs urbains et grands jardins |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques * | Prairies sèches améliorées | Jardins potagers de subsistance |
| Villages | Prairies humides améliorées | Villages |
| Pâtures à grand jonc | Champs d'un seul tenant intensivement cultivé | Villages * Prairies humides améliorées |
| Ourlets riverains mixtes | Cultures et maraichages | Villages * Zones rudérales |
| Pâturages continus | Cultures avec marges de végétation spontanée | Zones rudérales |
| Pâturages interrompus par des fossés | | Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens |



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 11



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- Eau douce
- Ronciers
- Ronciers * Prairies humides eutrophes
- Ronciers * Phragmitales
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Terrains en friche
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Villages
- Pâtures à grand jonc
- Ourlets riverains mixtes
- Pâturages continus
- Pâturages interrompus par des fossés

- Formations riveraines de saules
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens * Ronciers
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Roselières
- Prairies sèches améliorées
- Prairies humides améliorées
- Champs d'un seul tenant intensivement cultivé
- Cultures et maraichages
- Cultures avec marges de végétation spontanée

- Vignobles
- Plantations de peupliers
- Plantations de robiniers
- Autres plantations d'arbres feuillus
- Petits bois, bosquets
- Parcs urbains et grands jardins
- Jardins potagers de subsistance
- Villages
- Villages * Prairies humides améliorées
- Villages * Zones rudérales
- Zones rudérales
- Zones rudérales
- Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

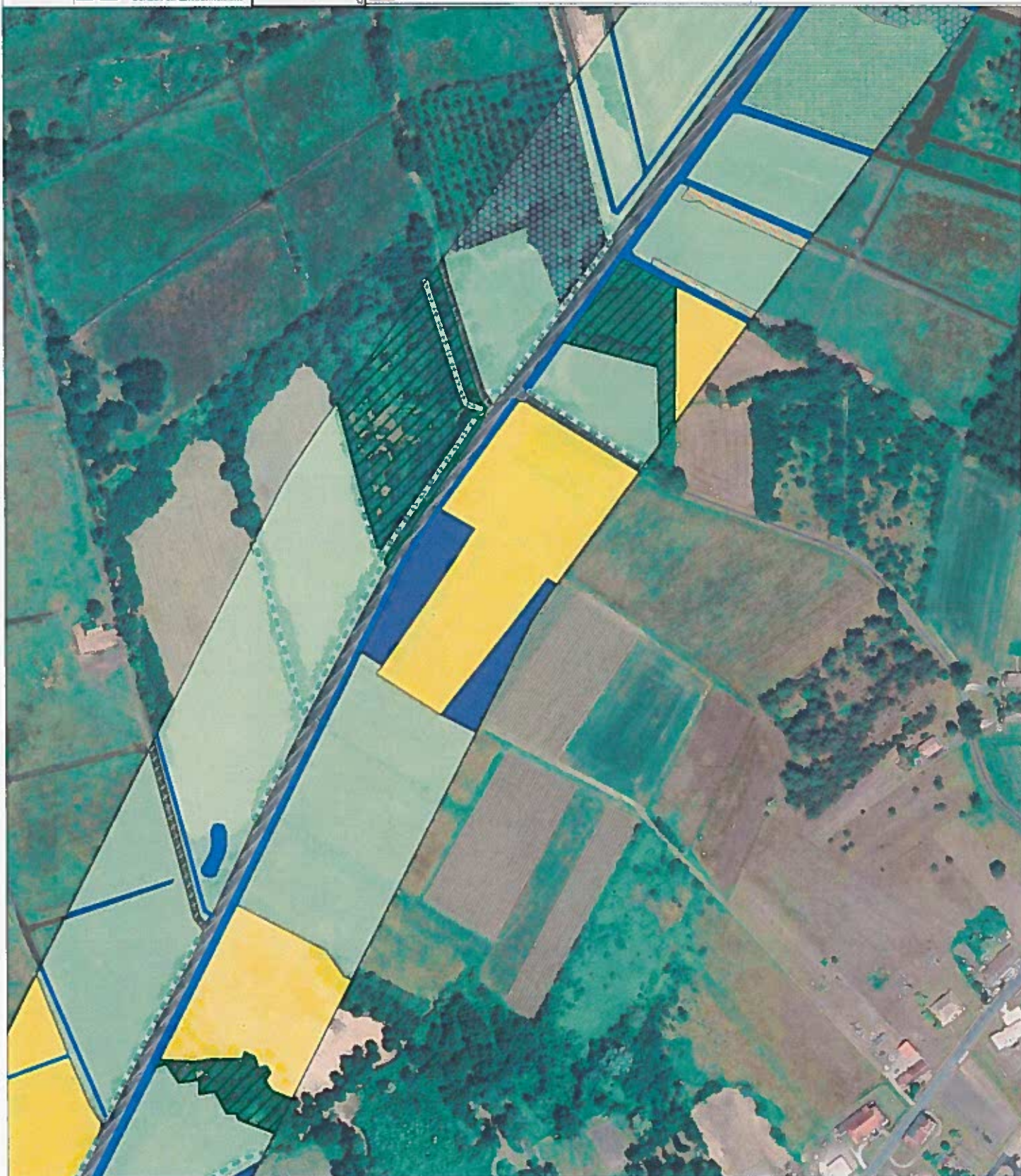
- | | | |
|---|---|---|
|  Eaux douces |  Formations riveraines de saules |  Vignobles |
|  Ronciers |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |  Plantations de peupliers |
|  Ronciers * Prairies humides eutrophes |  Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens * Ronciers |  Plantations de robiniers |
|  Ronciers * Phragmitales |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais |  Autres plantations d'arbres feuillus |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques |  Petits bois, bosquets |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Terrains en friche |  Roseières |  Parcs urbains et grands jardins |
|  Prairies humides atlantiques et subatlantiques * Villages |  Prairies sèches améliorées |  Jardins potagers de subsistance |
|  Pâturages à grand jonc |  Prairies humides améliorées |  Villages |
|  Ourlets riverains mixtes |  Champs d'un seul tenant intensivement cultivé |  Villages * Prairies humides améliorées |
|  Pâturages continus |  Cultures et maraichages |  Villages * Zones rudérales |
|  Pâturages interrompus par des fossés |  Cultures avec marges de végétation spontanées |  Zones rudérales |
| | |  Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens |

Carte 12



1:2 500 0 25 50 m

Eau-Méga
Conseil en Environnement



Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord

Fond cartographique : BD Orthophotoplan 2011

Source des données : Eau-Méga

Carte 13



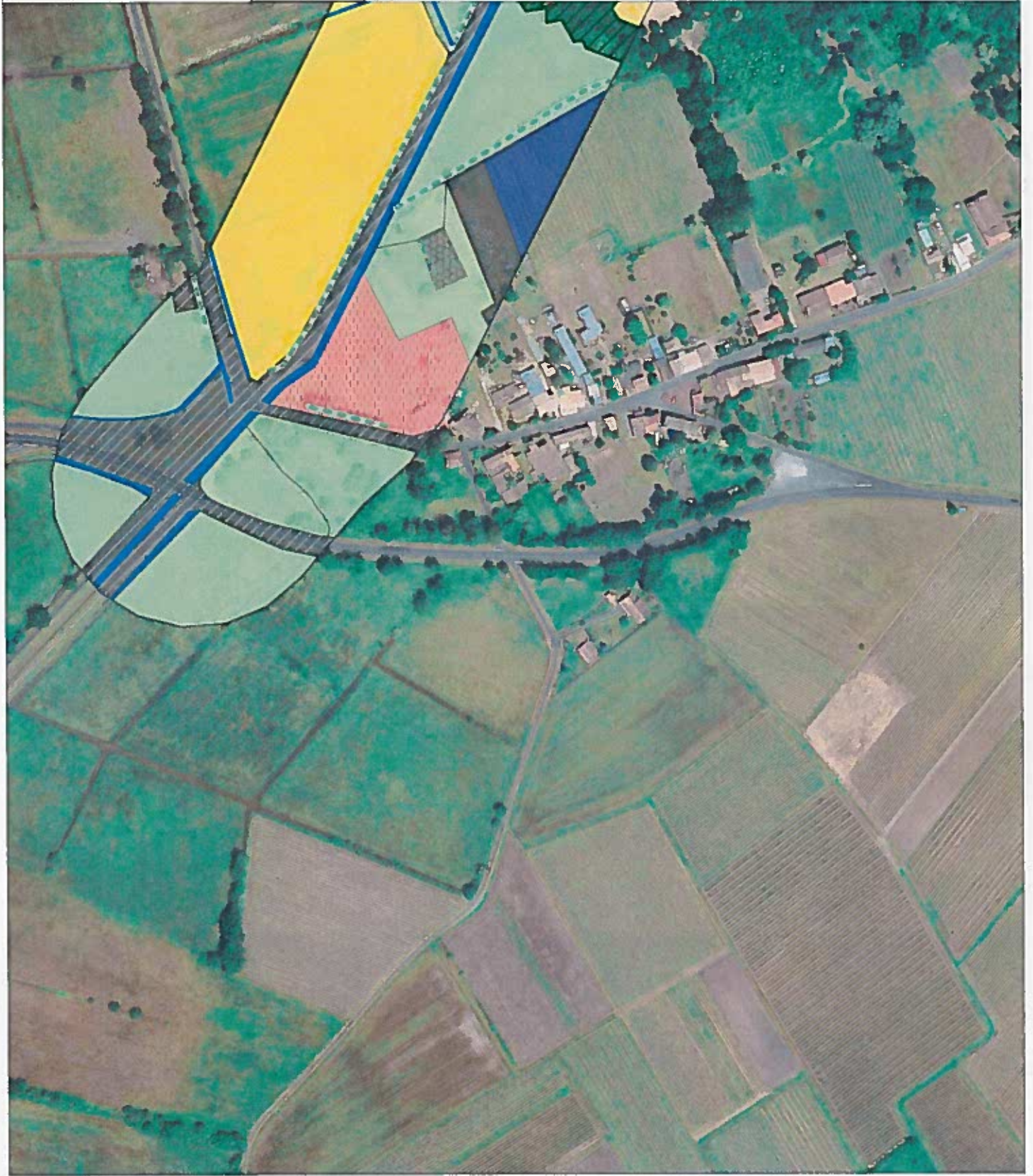
Légende

Habitats à 100 m de la zone de travaux

- Eaux douces
- Ronciers
- Ronciers * Prairies humides eutrophes
- Ronciers * Phragmitales
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Terrains en friche
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques *
- Villages
- Pâtures à grand jonc
- Ourlets riverains mixtes
- Pâturages continus
- Pâturages interrompus par des fossés

- Formations riveraines de saules
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens * Ronciers
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais
- Bois marécageux d'aulnes, de saules et de myrtes des marais * Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Roselières
- Prairies sèches améliorées
- Prairies humides améliorées
- Champs d'un seul tenant intensivement cultivé
- Cultures et maraichages
- Cultures avec marges de végétation spontanée

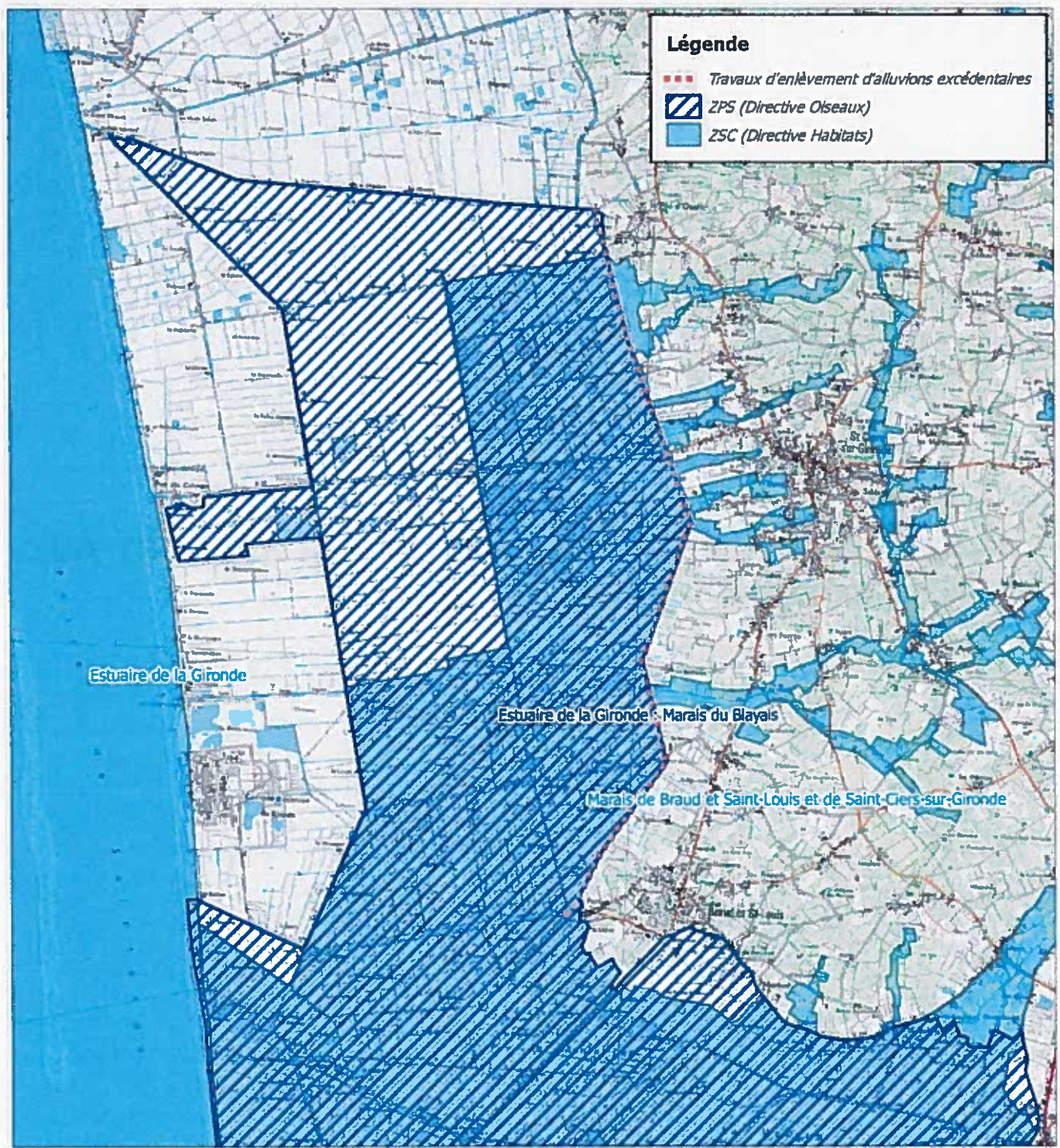
- Vignobles
- Plantations de peupliers
- Plantations de robiniers
- Autres plantations d'arbres feuillus
- Petits bois, bosquets
- Parcs urbains et grands jardins
- Jardins potagers de subsistance
- Villages
- Villages * Prairies humides améliorées
- Villages * Zones rudérales
- Zones rudérales
- Alignement d'arbres * Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médo-européens




<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	<i>Référence dossier</i>	<i>N°1016001b</i>
<i>Enlèvement d'alluvions excédentaires Canal de Ceinture Nord</i>	<i>Statut :</i>	<i>Définitif</i>

ANNEXE 6 : SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000







 1:60 000


Eau-Méga
 Conseil en Environnement

Projet : Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires du Canal de Ceinture Nord
 Source des données : Eau-Méga et DREAL Aquitaine
 Fond cartographique : SCAN IGN 1/25 000
 Réalisation : Eau-Méga Conseil en Environnement